

SOMMAIRE



- 2017ENBREE
- ON PARTIE

 GÉNÉRALE
- " CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE (cch)
- FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI (FCE)
- 24 CETAC



2017 **EN BREF**



SUR LE PLAN NATIONAL

Rétrospective: Chômage en 2017 -Moyennes de l'année 2017

En moyenne annuelle, le nombre de chômeurs s'est élevé à 143'142 personnes en 2017. Il a donc diminué de 6'175 personnes, soit de 4.1 % par rapport à l'année précédente. De 3.2 %, le taux de chômage moyen a accusé une diminution de 0.1 point de pourcentage par rapport à 2016 (3.3 %).

En moyenne annuelle, 206'148 demandeurs d'emploi ont été répertoriés, ce qui constitue une baisse de 4'949 personnes par rapport à la moyenne de l'année précédente.

SUR LE PLAN CANTONAL

Situation de l'emploi

Le nombre moyen de chômeurs a baissé à 6'230 (-643) en Valais en 2017.

Le taux de chômage cantonal a quant à lui reculé à 3.6 % (-0.3 point).

AU NIVEAU DE LA CAISSE

Enquête de satisfaction des collaborateurs

Une enquête de satisfaction a été menée à l'interne en 2017. Les questions portaient sur le niveau de satisfaction retirée de l'activité exercée, l'aspect relationnel, le management, les prestations offertes par la caisse, l'infrastructure de travail. Les collaborateurs étaient également invités à se prononcer sur la disponibilité, la rapidité et la fiabilité du personnel des services généraux ainsi que sur le système de management intégré implanté à la caisse. La méthode d'évaluation du personnel et le principe de mise en place d'une personne de confiance étaient également soumis à évaluation.

De 86 % seulement en 2014, l'indice de satisfaction général a fortement progressé pour atteindre 95 % en 2017. Les actions entreprises dans l'intervalle ont produit le résultat escompté.

Des pistes d'amélioration ont été dégagées et des groupes de travail constitués dans le but d'évaluer la pertinence des propositions émises au regard de l'implication organisationnelle ou financière de leur concrétisation.

Enquête de satisfaction SECO auprès des bénéficiaires

Notre caisse a obtenu d'excellents résultats. Les commentaires émis sont majoritairement positifs.

Nomination

La présidence de l'association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein (VAK) a été attribuée en juin 2017 au directeur de la caisse, également désigné au cours de la même année en qualité de membre de la commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance chômage.



Objectifs et projets

Les principaux objectifs et projets que la caisse s'était fixés pour 2017 ont été atteints :

Au niveau de la direction

- Couverture totale des frais d'administration.
- Réussite de l'audit de contrôle de l'association suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS).
- Environnement
 - Réalisation d'une enquête sur le nombre de kilomètres parcourus entre le domicile et le lieu de travail.
- Santé
 - Partage d'idées sur le thème de la gestion du stress lié au volume de travail durant la saison d'hiver.
 - Ancrage de certaines pratiques en matière d'équilibre vie professionnelle - vie privée.

Au niveau de la gestion des ressources humaines et support

- RH
 - Maintien, voire augmentation de la motivation des collaborateurs par une communication verticale et horizontale optimale, un climat de travail agréable et motivant et la formation de tous les collaborateurs sur la culture du feedback.
- Finances
 - Maintien de la qualité dans la gestion de la comptabilité et l'établissement des bouclements.
- Infrastructures
 - Accomplissement du processus de remplacement de nos logiciels de gestion des accès et de gestion du temps au ler janvier 2018.
- Juridique
 - Maintien d'un délai de traitement des oppositions inférieur à 30 jours.
 - Formation continue des collaborateurs en matière juridique.

Au niveau des prestations

- ICI RHT INT
 - Formation et intégration d'un nouveau collaborateur aux activités du secteur.
- GFTAC
 - Formation et intégration d'une nouvelle coordinatrice.

Au niveau de l'amélioration continue

• Réalisation d'une enquête de satisfaction des collaborateurs.

Divers

- Règlements internes de la caisse Les règlements ont une nouvelle fois été mis à jour et sont entrés en vigueur le 1er janvier 2017. Parmi les principaux changements intervenus, on peut notamment relever la possibilité offerte désormais aux collaborateurs de convertir une partie de leur prime d'ancienneté en jours de vacances ainsi que le changement de dénomination de la fonction de «Taxateur» en celle de «Gestionnaire IC», ceci afin de différencier cette activité de celle exercée auprès de certains services publics.
- Télétravail
 - Une collaboratrice à temps partiel a été autorisée à exercer son activité à domicile à raison d'un demi-jour par semaine pour lui permettre une meilleure conciliation vie professionnelle vie privée. Par souci de préservation des données à caractère confidentiel, particulièrement sensibles dans notre domaine d'activité, un poste de travail a été spécialement aménagé en collaboration avec le service cantonal de l'informatique.
- Cyber DI
 - Afin de simplifier leurs démarches administratives, le VAK a développé une application permettant aux assurés inscrits auprès des caisses publiques de procéder à leur demande d'indemnité par le biais de l'informatique. Disponible en plusieurs langues, cette application comporte une aide en ligne au remplissage.



Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

Le FCE disposait au 31 décembre 2016 d'un capital de Fr. 8'310'190.49. L'excédent de financement de Fr. 1'784'490.46 de l'année en cours le porte à Fr. 10'094'680.95 au 31 décembre 2017.

Au niveau des charges, le coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail s'est monté à Fr. 8'137'163.00 et celui des mesures complémentaires cantonales à Fr. 4'244'305.05.

GETAC (Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale)

GETAC, en qualité d'organisateur de mesures actives du marché du travail, rattaché à la caisse cantonale de chômage, a maintenu, voire renforcé, les contacts avec les différents offices régionaux de placement ainsi qu'avec les services de l'Etat du Valais et les centres médicaux sociaux.

Afin d'élargir son champ d'action, y compris dans la partie germanophone du canton, GETAC a également porté un accent particulier au développement permanent de ses relations avec toutes les institutions précitées.

Sensible à la situation des primo-demandeurs d'emploi, GETAC a tout mis en œuvre afin de favoriser l'extension des stages professionnels.

A savoir aussi que GETAC a traité 557 dossiers en 2017, dont 258 n'ont pu se concrétiser, soit 46.3 %. 98 demeurent en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

Perspectives 2018

A la faveur d'une forte accélération de la croissance du PIB à 2.3 %. le taux de chômage suisse devrait reculer à 2.9 % (-0.3 point). Pour le Valais, BAK Economics prévoit que le canton bénéficiera de l'embellie conjoncturelle internationale et que les impulsions de croissance proviendront de l'industrie d'exportation (chimie et métallurgie). Le taux de chômage pourrait ainsi s'abaisser à 3.5 % (-0.1 point).

Remerciements

La direction adresse ses remerciements au personnel pour son engagement, sa capacité d'adaptation et sa précieuse collaboration ainsi qu'à tous les partenaires de la caisse, tant au niveau fédéral que cantonal.

Sion, mai 2018



ABREVIATIONS UTILISEES



AANP Assurance accidents non-professionnels

AC Assurance-chômage

AEP Avances sur exportation des prestations

Caisse Cantonale de chômage

CAP Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement

ET Emploi temporaire

FCE Fonds cantonal pour l'emploi

GETAC Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration

cantonale

IC Indemnité de chômage

ICI Indemnité en cas d'insolvabilité
INT Indemnité en cas d'intempéries

Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en

cas d'insolvabilité

Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs

Loi sur l'intégration et l'aide sociale

LMMT Logistique des mesures du marché du travail

LSP Mesures LIAS stage pratique

MMT Mesures relatives au marché du travail

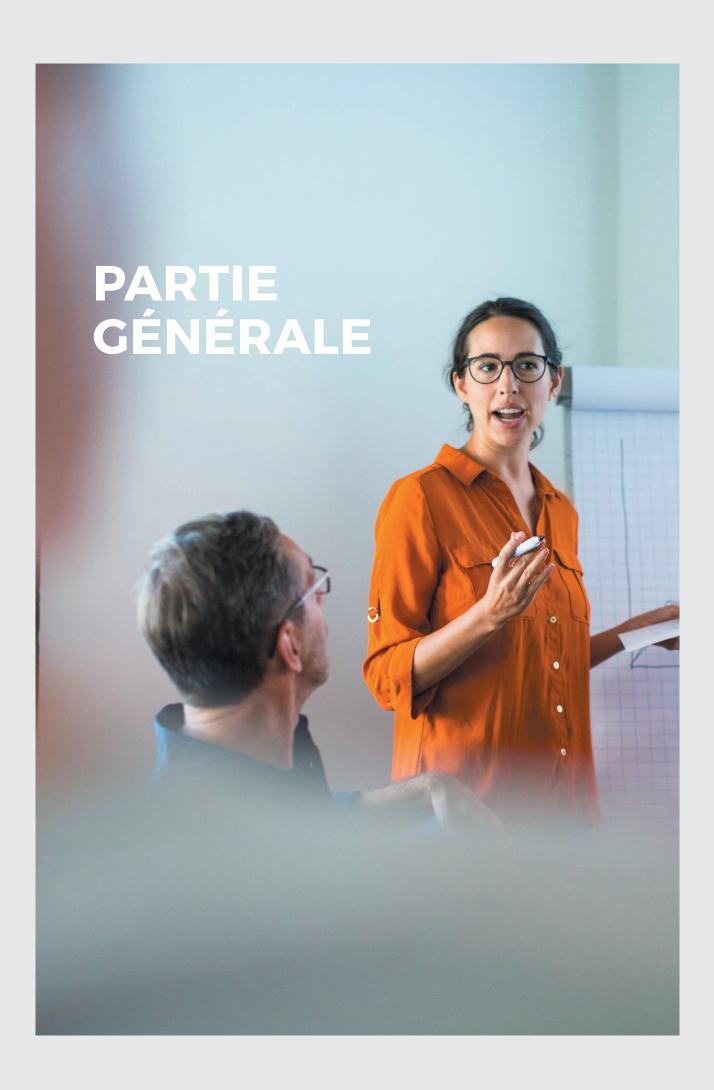
ORP Office régional de placement
PQF Programmes de qualification
PTC Poste à temps complet

RHT Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail

SECO Secrétariat d'Etat à l'économie

ST6 Stage professionnel
UP Unité de prestation





PARTIE GÉNÉRALE



PRÉSENTATION DE LA CAISSE

La caisse est un établissement de droit public autonome rattaché au chef du Département de l'économie et de la formation (DEF). La surveillance incombe à la Confédération.

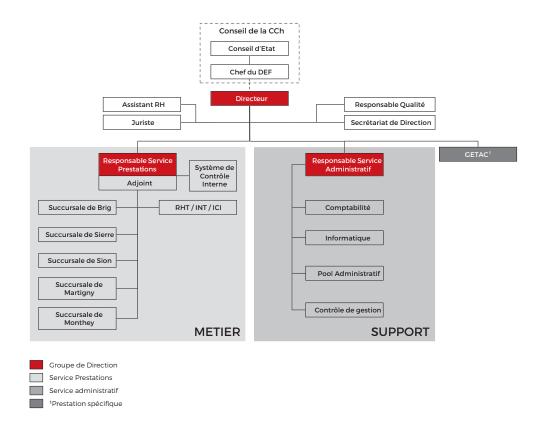
Elle traite avec l'extérieur en son propre nom et a qualité pour agir en justice.

L'organigramme figurant ci-après précise son organisation, adaptée à un mode de fonctionnement conforme aux exigences des diverses prestations que la caisse fournit, avec comme but principal de donner satisfaction à ses clients.

Disposant d'une administration centrale dont le siège est à Sion et de cinq succursales, sises à Brigue, Sierre, Sion, Martigny et Monthey, elle vise à satisfaire aux exigences d'une gestion moderne, rationnelle, économe et régionalisée. Depuis novembre 2012, la caisse est certifiée «Valais excellence», ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (santé et sécurité au travail).

La caisse est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton. Elle est en outre à disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs concernés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de RHT et d'INT.

Elle est enfin seule compétente pour verser les indemnités en cas d'ICI.





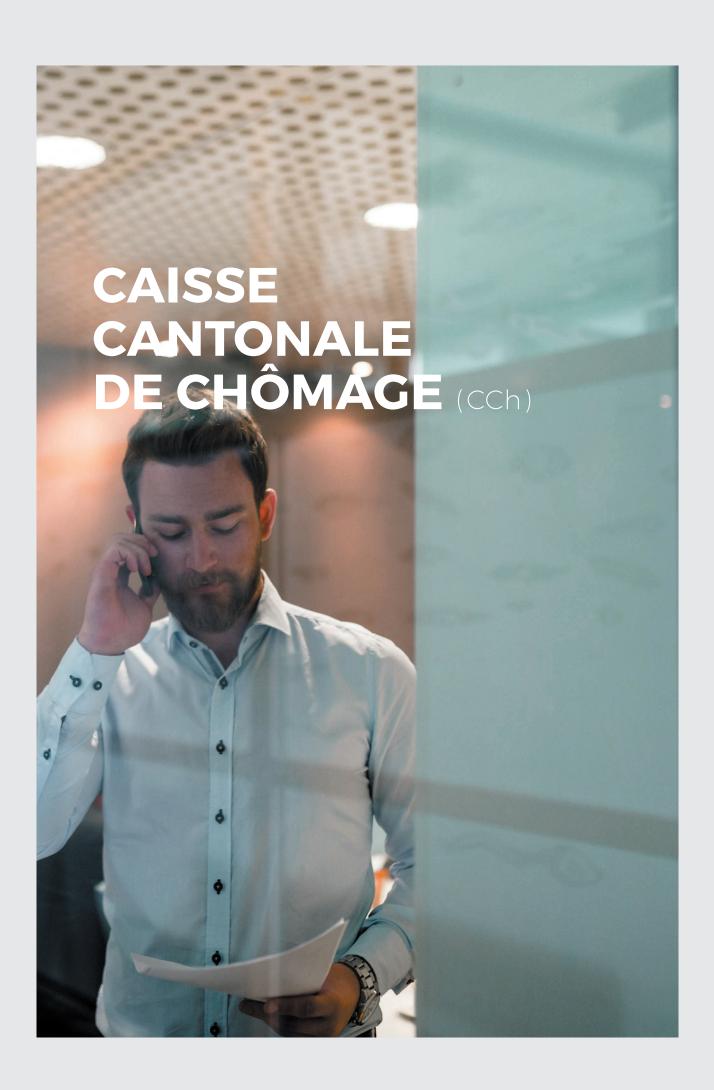
LA CAISSE EN QUELQUES CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2017

5	succursales
48	collaborateurs (dont 16 à temps partiel et 2 apprentis) (sont compris dans ces chiffres les 4 collaborateurs GETAC)
8 ans et 8 mois	en moyenne d'expérience par gestionnaire IC
9'879	bénéficiaires individuels d'indemnités de chômage sur l'ensemble de l'année
33'672	appels reçus
47'028	décomptes envoyés (IC)
8'862	décisions formelles rendues
160.55 Mio	de prestations versées (Toutes prestations confondues)
99	entreprises au bénéfice d'indemnités (RHT: 45 - INT: 54)
86	entreprises concernées par l'ICI
FCE	
316	mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle payées
Fr. 8'137'163.00	coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail
Fr. 4'244'305.05	coût des mesures complémentaires cantonales
GETAC	

en moyenne d'expérience par collaborateur
assurés reçus
placements réalisés
personnes ayant retrouvé un emploi

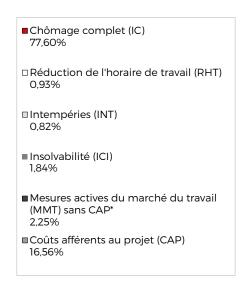
EVOLUTION DES EFFECTIFS - STATISTIQUES RELATIVES AU PERSONNEL

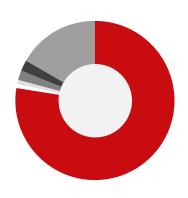
Année	Nombre de collaborateurs	Hommes	Femmes	Nbre de postes équivalent plein temps	Moyenne d'âge
2016	49	16	33	43.2	41 ans et 2 mois
2017	48	16	32	43.1	40 ans et 5 mois



CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE

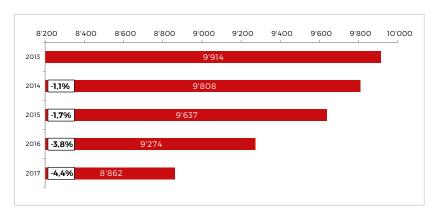
PRESTATIONS | Répartition des prestations versées





Montant total des prestations versées: 160.55 **mios** *CAP: Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement.

DÉCISIONS IC



OPPOSITIONS | (toutes prestations)



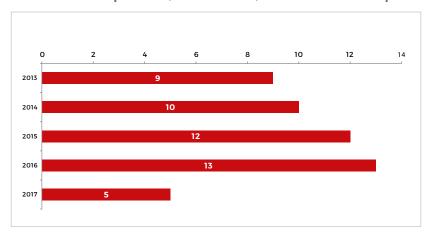


LUTTE CONTRE LES ABUS

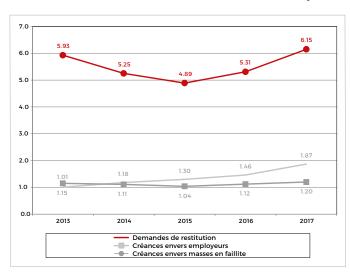
Afin de lutter efficacement contre les abus, en sus de la demande de restitution des prestations, la caisse dénonce au procureur, après les avoir entendus, les bénéficiaires dont il est manifeste que, par des indications fausses ou incomplètes, ils ont obtenu volontairement

des prestations de l'assurance auxquelles ils n'avaient pas droit. L'infraction la plus courante consiste en la dissimulation d'un gain obtenu durant une période de chômage.

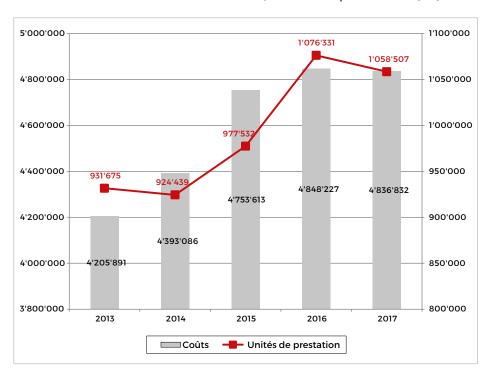
Dénonciations pénales, art. 105 LACI, voire 146 du Code pénal



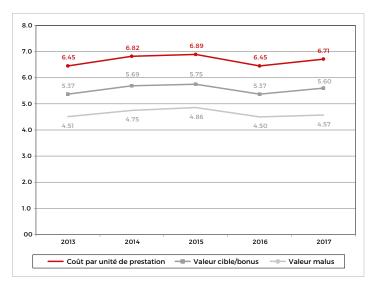
CONTENTIEUX | Soldes en fin d'année comptable (en mio)



FRAIS D'ADMINISTRATION | Coûts / Unités de prestation (UP)



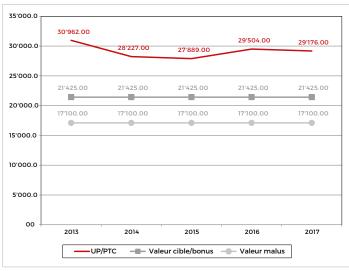
Coût par UP



Le tableau ci-dessus montre l'évolution des coûts par UP de la caisse et indique les valeurs à atteindre ou à ne pas dépasser.

Avec un coût de Fr. 4.57 par UP, la caisse a un coût inférieur de Fr. 1.03 par rapport à la valeur cible/bonus fixée à Fr. 5.60. Elle a une marge de manœuvre de Fr. 2.14 par rapport à la valeur malus arrêtée à Fr. 6.71. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

UP par poste à temps complet (PTC)



Le tableau ci-dessus indique que la caisse a réalisé 29'176 UP par PTC alors que la valeur cible est de 21'425 et la valeur malus de 17'100. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

RÉVISION DES COMPTES

Les comptes de la caisse sont contrôlés par une fiduciaire dûment mandatée par le SECO.

COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

DÉPENSES	au 31.12.2016	au 31.12.2017
Ind. de chômage soumises à cotis.	126'895'029.50	121'979'874.65
Ind. de chômage non soumises à cotis.	471'581.40	546'423.90
Allocations familiales	2'262'642.65	2'063'338.95
Ind. en cas de réduction de l'horaire de travail	1'190'070.10	1'491'915.50
Ind. en cas d'intempéries	1'046'371.85	1'318'763.30
Ind. en cas d'insolvabilité	2'150'985.05	2'956'889.10
Frais afférents au projet	23'612'770.10	26'584'817.45
Allocations de formation	237'568.10	133'053.40
Frais de cours	1'948'148.40	1'878'017.35
Allocations d'initiation au travail	2'139'671.35	1'498'977.35
Contributions aux frais de déplacement	47'455.15	28'263.75
Contributions aux frais de séjour hebdomadaire	89'318.25	68'386.68
Frais de justice et de procédure	6'600.00	10'400.00
Frais de poursuites	42'586.35	38'199.60
Frais d'examen de la cch	1'810.05	1'755.10
Bonification pour risque de responsabilité	21'664.80	7'220.7
Frais d'administration	4'848'227.13	4'836'832.4
Bonus	32'161.00	35'396.00
Charges des intérêts	80.95	0.40
Amortissements divers	11'020.48	12'802.2
ATTION CLOSE OF THE CHILD OF TH	0.00	0.00
	167'055'762.66	
Autres charges TOTAL DÉPENSES		165'491'327.86
TOTAL DÉPENSES		165'491'327.8(
TOTAL DÉPENSES RECETTES	167'055'762.66	165'491'327.8(565'291.6
TOTAL DÉPENSES RECETTES Produit insolvabilité	167'055'762.66 312'857.00	165'491'327.86 565'291.66 140'146.96
TOTAL DÉPENSES RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels	312'857.00 186'599.40	165'491'327.8 565'291.6 140'146.9 26'386.3
TOTAL DÉPENSES RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels Remboursement d'anciennes prestations	312'857.00 186'599.40 4'646.00	165'491'327.86 565'291.66 140'146.96 26'386.38 1'791.88
TOTAL DÉPENSES RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels Remboursement d'anciennes prestations Prestations échues	312'857.00 186'599.40 4'646.00 340.15	165'491'327.86 565'291.66 140'146.96 26'386.36 1'791.86 4'122.06
TOTAL DÉPENSES RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels Remboursement d'anciennes prestations Prestations échues Produit responsabilité du fondateur	312'857.00 186'599.40 4'646.00 340.15 5'151.40	165'491'327.86 565'291.66 140'146.96 26'386.36 1'791.86 4'122.06 6'251'372.16
TOTAL DÉPENSES RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels Remboursement d'anciennes prestations Prestations échues Produit responsabilité du fondateur Cotisations AVS sur IC	312'857.00 186'599.40 4'646.00 340.15 5'151.40 6'504'555.85	165'491'327.86 565'291.66 140'146.96 26'386.38 1'791.88 4'122.00 6'251'372.10 443'890.98
TOTAL DÉPENSES RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels Remboursement d'anciennes prestations Prestations échues Produit responsabilité du fondateur Cotisations AVS sur IC Cotisations LPP sur IC	312'857.00 186'599.40 4'646.00 340.15 5'151.40 6'504'555.85 459'686.30	165'491'327.86 565'291.66 140'146.96 26'386.36 1'791.86 4'122.00 6'251'372.10 443'890.96 3'072'203.36
TOTAL DÉPENSES RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels Remboursement d'anciennes prestations Prestations échues Produit responsabilité du fondateur Cotisations AVS sur IC Cotisations LPP sur IC Cotisations AANP sur IC	312'857.00 186'599.40 4'646.00 340.15 5'151.40 6'504'555.85 459'686.30 3'343'148.95	165'491'327.86 565'291.66 140'146.96 26'386.36 1'791.86 4'122.06 6'251'372.16 443'890.96 3'072'203.36 0.06
TOTAL DÉPENSES RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels Remboursement d'anciennes prestations Prestations échues Produit responsabilité du fondateur Cotisations AVS sur IC Cotisations LPP sur IC Cotisations AANP sur IC Produit provenant de frais de justice et de procédure	312'857.00 186'599.40 4'646.00 340.15 5'151.40 6'504'555.85 459'686.30 3'343'148.95 1'200.00	165'491'327.86 565'291.66 140'146.96 26'386.36 1'791.86 4'122.00 6'251'372.10 443'890.96 3'072'203.36 0.00 31'581.56
RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels Remboursement d'anciennes prestations Prestations échues Produit responsabilité du fondateur Cotisations AVS sur IC Cotisations LPP sur IC Cotisations AANP sur IC Produit provenant de frais de justice et de procédure Remboursement de frais de poursuite	312'857.00 186'599.40 4'646.00 340.15 5'151.40 6'504'555.85 459'686.30 3'343'148.95 1'200.00 35'469.50	165'491'327.8' 565'291.6' 140'146.9' 26'386.3: 1'791.8: 4'122.0' 6'251'372.1' 443'890.9: 3'072'203.3' 0.00 31'581.5' 0.00
RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels Remboursement d'anciennes prestations Prestations échues Produit responsabilité du fondateur Cotisations AVS sur IC Cotisations LPP sur IC Cotisations AANP sur IC Produit provenant de frais de justice et de procédure Remboursement de frais de poursuite Produit malus	312'857.00 186'599.40 4'646.00 340.15 5'151.40 6'504'555.85 459'686.30 3'343'148.95 1'200.00 35'469.50 0.00	165'491'327.86 565'291.66 140'146.96 26'386.36 1'791.86 4'122.06 6'251'372.16 443'890.96 3'072'203.36 0.06 31'581.56 0.06 0.06
TOTAL DÉPENSES RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels Remboursement d'anciennes prestations Prestations échues Produit responsabilité du fondateur Cotisations AVS sur IC Cotisations LPP sur IC Cotisations AANP sur IC Produit provenant de frais de justice et de procédure Remboursement de frais de poursuite Produit malus Frais d'administration non agréés	312'857.00 186'599.40 4'646.00 340.15 5'151.40 6'504'555.85 459'686.30 3'343'148.95 1'200.00 35'469.50 0.00 0.00	165'491'327.86 565'291.66 140'146.96 26'386.38 1'791.88 4'122.06 6'251'372.16 443'890.98 3'072'203.36 0.06 31'581.56 0.06 0.06
RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels Remboursement d'anciennes prestations Prestations échues Produit responsabilité du fondateur Cotisations AVS sur IC Cotisations LPP sur IC Cotisations AANP sur IC Produit provenant de frais de justice et de procédure Remboursement de frais de poursuite Produit malus Frais d'administration non agréés Intérêts créditeurs	312'857.00 186'599.40 4'646.00 340.15 5'151.40 6'504'555.85 459'686.30 3'343'148.95 1'200.00 35'469.50 0.00 0.00 424.45	165'491'327.86 565'291.66 140'146.96 26'386.36 1'791.86 4'122.00 6'251'372.10 443'890.96 3'072'203.36 0.00 31'581.56 0.00 225.76 34.26
RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels Remboursement d'anciennes prestations Prestations échues Produit responsabilité du fondateur Cotisations AVS sur IC Cotisations LPP sur IC Cotisations AANP sur IC Produit provenant de frais de justice et de procédure Remboursement de frais de poursuite Produit malus Frais d'administration non agréés Intérêts créditeurs Différences d'arrondis	312'857.00 186'599.40 4'646.00 340.15 5'151.40 6'504'555.85 459'686.30 3'343'148.95 1'200.00 35'469.50 0.00 0.00 424.45 22.59	165'491'327.8' 565'291.6' 140'146.9' 26'386.3: 1'791.8: 4'122.0' 6'251'372.1' 443'890.9: 3'072'203.3' 0.0' 31'581.5' 0.00 225.7' 34.2: 0.00
RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels Remboursement d'anciennes prestations Prestations échues Produit responsabilité du fondateur Cotisations AVS sur IC Cotisations LPP sur IC Cotisations AANP sur IC Produit provenant de frais de justice et de procédure Remboursement de frais de poursuite Produit malus Frais d'administration non agréés Intérêts créditeurs Différences d'arrondis Produit des remboursements - général	312'857.00 186'599.40 4'646.00 340.15 5'151.40 6'504'555.85 459'686.30 3'343'148.95 1'200.00 35'469.50 0.00 0.00 424.45 22.59 -73.30	165'491'327.86 565'291.66 140'146.96 26'386.38 1'791.86 4'122.00 6'251'372.10 443'890.98 3'072'203.36 0.00 31'581.56 0.00 225.76 34.23
RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels Remboursement d'anciennes prestations Prestations échues Produit responsabilité du fondateur Cotisations AVS sur IC Cotisations LPP sur IC Cotisations AANP sur IC Produit provenant de frais de justice et de procédure Remboursement de frais de poursuite Produit malus Frais d'administration non agréés Intérêts créditeurs Différences d'arrondis Produit des remboursements - général	312'857.00 186'599.40 4'646.00 340.15 5'151.40 6'504'555.85 459'686.30 3'343'148.95 1'200.00 35'469.50 0.00 0.00 424.45 22.59 -73.30	
RECETTES Produit insolvabilité Produit stages professionnels Remboursement d'anciennes prestations Prestations échues Produit responsabilité du fondateur Cotisations AVS sur IC Cotisations LPP sur IC Cotisations AANP sur IC Produit provenant de frais de justice et de procédure Remboursement de frais de poursuite Produit malus Frais d'administration non agréés Intérêts créditeurs Différences d'arrondis Produit des remboursements – général Avances du SECO	312'857.00 186'599.40 4'646.00 340.15 5'151.40 6'504'555.85 459'686.30 3'343'148.95 1'200.00 35'469.50 0.00 0.00 424.45 22.59 -73.30 154'900'000.00	165'491'327.8 565'291.6 140'146.9 26'386.3 1'791.8 4'122.0 6'251'372.1 443'890.9 3'072'203.3 0.0 31'581.5 0.0 225.7 34.2 0.0 153'425'000.0

Désignation des postes selon la terminologie du SECO

Bilan

ACTIF	au 31.12.2016	au 31.12.201
Caisses	846.55	632.7
Postes	0.00	0.0
Banques	3'735'304.75	1'924'024.3
Avances du fonds de compensation AC	0.00	0.0
Créances IC, MMT, INT, RHT et AEP	1'463'405.92	1'878'639.4
Avances servies aux bénéficiaires	39'986.40	36'272.2
Créances fondées sur l'art. 29 LACI	1'129'113.25	1'205'929.4
Créances indemnité en cas d'insolvabilité	5'311'360.70	6'158'851.4
Créances stages professionnels	31'640.20	51'453.3
Responsabilité du fondateur	0.00	0.0
Demandes de restitution - général	125'249.65	192'846.0
Avoir impôt anticipé	148.60	64.3
Actifs de régularisation	18'718.60	32'846.1
Machines et mobilier de bureau	83.00	83.0
Logiciels	3.00	9'480.0
Matériel informatique	610.00	97.0
Transformations immobilières	150'984.00	105'774.0
PASSIF		
Dettes à court terme IC, MMT, INT et RHT	5'807.80	5'856.1
Dettes à court terme AEP	1'791.85	0.0
Dettes à court terme impôt à la source et assurances sociales	112.75	0.0
Dettes à court terme insolvabilité	0.00	0.0
Dettes en souffrance à court terme GB	4'731.35	7'844.9
Dettes sur provision art. 29	1'129'113.25	1'205'929.4
Dettes sur provision indemnité en cas d'insolvabilité	5'311'360.70	6'158'851.4
Créances sur provision bonification risque responsabilité	278'059.85	281'495.2
Dettes sur provision stages professionnels	31'640.20	51'453.3
Dettes résultant des frais d'administration	203'958.10	365'028.0
Créances sur provisions bonus	99' 140.75	103'001.7
Passifs transitoires	4'466.15	9'542.5
	410271074 07	3'407'990.5
Fonds de roulement	4'937'271.87	0 107 000.0

Désignation des postes selon la terminologie du SECO



COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

CHARGES

		Au 31.12.2017	
	Détail Fr.	Somme Fr.	
En application de la LEMC¹		12'381'468.05	+ 272'468.8
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail	8'137'163.00		
Participation financière aux mesures	7'594'000.00		
Participation financière aux mesures 2017	8'000'000.00		
Participation financière aux mesures 2016	-406'000.00		
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage	543'163.00		
Participation 2017	543'163.00		
Participation 2016	-		
Mesures complémentaires cantonales	4'244'305.05		
Allocations cantonales d'initiation au travail	251'392.85		
Stages professionnels cantonaux	11'898.85		
Contributions cantonales aux frais de déplacement	7'458.45		
Programmes de qualification	2'593'587.20		
Programmes de qualification 2017	2'982'188.60		
Programmes de qualification 2016	-388'601.40		
Mesures, non subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	1'272'085.00		
Mesures 2017	1'280'375.00		
Mesures 2016	-8'290.00		
Contrats d'activité professionnelle	136'882.70		
·	-29'000.00		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle Mesures 2017	5'000.00		
Mesures 2016	-34'000.00		
	-34 000.00		
Frais d'exploitation des offices régionaux de placement	-		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage	- F1000.00		
Frais 2017	5'000.00 -5'000.00		
Frais 2016	-3 000.00		
Risque responsabilité	-		
Service industrie, commerce et travail	-		
Assurance chômage	-	=======================================	101107.0
Dépenses pour tiers entièrement compensées	==01000.05	573'063.25	+ 16'407.2
Institutions	573'063.25		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	573'063.25		
Frais d'administration		61'805.64	+ 3'312.8
Administration et gestion	61'773.55		
Indemnisation de la logistique des mesures du marché du travail	24'000.00		
Indemnisation de la caisse publique cantonale valaisanne de chômage	37'576.25		
Software de gestion des mesures cantonales, frais d'entretien et divers	197.30		
Taxes, frais bancaires et divers	32.09		
Dépenses diverses		-	
TOTAL CHARGES		13'016'336.94	
PRODUITS			
Financement		14'771'363.25	- 511'292.7
Confédération (SECO)	492'077.75		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	492'077.75		
Canton	80'985.50		
	80'985.50		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale			
Alimentation	14'198'300.00		
Part canton	9'938'810.00		
Part communes	4'259'490.00	001	
Intérêts		20'571.00	+ 3'085.5
Produits divers		8'893.15	+ 8'814.8
TOTAL PRODUITS		14'800'827.40	
Excédent de financement		1'784'490.46	- 791'581.3

Bilan

ACTIF Modification Au 31.12.2016 Au 31.12.2017 de l'exercice Détail Fr. Fr. Somme Fr. 3'513'271.45 2'955'658.81 - 557 612.64 Banque 18'500'000.00 16'000'000.00 + 2'500'000.00 Placement à terme 144'978.90 100'115.25 - 44'863.65 Comptes courants - débiteurs 6'213.05 Adm. fédérale des contributions : impôt anticipé Avances aux assurés 65.55 Demande de restitution Autres débiteurs 93'836.65 1.00 1.00 Investissements Software de gestion des mesures cantonales 1.00 5'950.00 Actifs transitoires 8'917.35 + 2'967.35 Produits à recevoir 8'917.35 **TOTAL ACTIF** 21'564'692.41 19'664'201.35 + 1'900'491.06 **PASSIF** 64'211.55 56'094.20 - 8'117.35 Prestations à payer et créanciers divers Compte courant mixte SECO / Fonds cantonal 172'454.45 249'253.20 + 76'798.75 Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale 249'253.20 373'575.96 401'518.61 **Provisions** + 27'942.65 210'411.70 Risque responsabilité SICT/ORP 191'106.91 Mesures cantonales spécifiques 1'948'444.55 Comptes spéciaux 1'364'012.25 + 584'432.30 294'854.45 Projet VS-link Projet AFOTEC / AFBAT 1'653'590.10 9'379'756.65 8'814'700.90 - 565'055.75 Passifs transitoires 8'570'000.00 Mesures actives fédérales relatives au marché du travail Participation forfaitaire aux coûts de chaque mesure 8'000'000.00 Provisions pour frais non pris en compte par 570'000.00 l'assurance-chômage 220'700.90 Mesures complémentaires cantonales 191'413.30 Programmes de qualification 23'317.90 Allocations d'initiation au travail 5'969.70 Autres mesures 24'000.00 Divers 8'310'190.49 10'094'680.95 Fonds cantonal + 1'784'490.46 Fonds cantonal au 31.12.2016 8'310'190.49 Excédent de financement 2017 1'784'490.46 TOTAL PASSIF 19'664'201.35 21'564'692.41 + 1'900'491.06

¹LEMC: loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

RESSOURCES | Evolution (Art. 47 LEMC)

Année	Canton	Communes	Totaux
1996 - 2007	52'844'500.00	45'705'500.00	98'550'000.00
2008**	7'308'000.00	4'292'000.00	11'600'000.00
2009	7'308'000.00	4'292'000.00	11'600'000.00
2010	8'190'000.00	4'810'000.00	13'000'000.00
2011	8'190'000.00	4'810'000.00	13'000'000.00
2012	8'190'000.00	4'810'000.00	13'000'000.00
2013	8'719'200.00	5'120'800.00	13'840'000.00
2014	9'820'251.00	5'767'449.00	15'587'700.00
2015***		4'673'910.00	15'579'700.00
2016	10'905'790.00	4'417'800.00	14'726'000.00
2017	10'308'200.00	4'259'490.00	14'198'300.00
	9'938'810.00		
TOTAUX	141'722'751.00	92'958'949.00	234'681'700.00

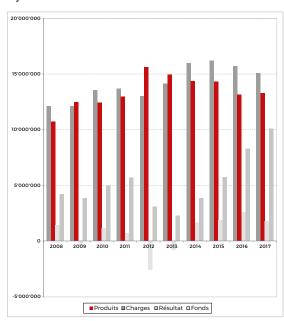


^{** 63%} canton/37% communes selon modification de l'art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1er janvier 2008.

Résultat annuel et situation finale

Année	Montant
Situation 2007	2'762'273.02
2008	1'425'634.92
2009	-340'996.05
2010	1'133'951.83
2011	686'861.67
2012	-2'607'350.53
2013	-815'941.00
2014	1'615'615.53
2015	1'874'069.25
2016	2'576'071.85
2017	1'784'490.46
TOTAL	10'094'680.95

Synthèse



^{*** 70%} canton/30% communes selon modification de l'art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1er janvier 2015.



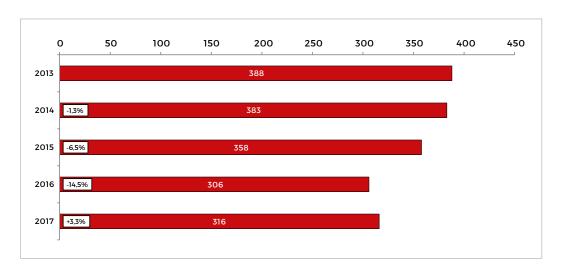
Evolution des mesures Allocations cantonales d'initiation au travail (AIT)



Programmes de qualification (PQF)



Nombre de bénéficiaires de mesures



Répartition des bénéficiaires par mesure







ADMINISTRATION

Au terme de l'art. 47 LEMC, le FCE est un fonds spécial de financement au sens de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Il est alimenté par l'Etat et les communes conformément aux dispositions de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socioprofessionnelle. Le Grand Conseil arrête lors de la fixation du budget de l'Etat le montant global affecté au FCE pour l'exercice à venir.

La caisse gère le FCE depuis le 1er novembre 1992 et est rémunérée pour ce travail selon le système des imputations.

Pour les paiements exécutés en faveur de mesures analogues à celles prévues par le droit fédéral, ainsi que pour la gestion comptable, le FCE dispose d'un logiciel informatique spécifique.

L'intégration de la gestion et des contrôles administratifs du FCE dans la caisse permet un rapport qualité/coût très favorable car la caisse utilise son expérience au niveau fédéral également au service du canton.

SURVEILLANCE

Les dispositions de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) sont applicables.

RÉVISION DES COMPTES

Les comptes du FCE sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.







COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

	Au 31.12.2	Au 31.12.2017	
	Détail Fr.	Somme Fr.	
Mesures de placement		301'572.25	- 58'845.10
Mesures fédérales			
Frais de cours			
Frais divers			
Mesures cantonales	301'572.25		
Salaire brut et charges sociales	301'572.25		
Frais de cours	-		
Frais divers	-		
Frais d'administration		584'352.35	+ 476.10
Salaire brut et charges sociales	451'497.65		
Mandat administratif	75'716.30		
Recrutement de personnel	-		
Location	29'893.10		
Matériel de bureau	3'428.85		
Assurances	1'692.10		
Déplacements	3'076.65		
Formation	4'145.20		
Frais d'envoi et téléphonie	1'892.35		
Immobilisations: acquisition et amortissement	2'259.90		
Frais de maintenance	8'740.00		
Taxes, frais bancaires et divers	2'010.25		
Frais de relations publiques	-		
TOTAL CHARGES		885'924.60	
PRODUITS			
Financement		885'835.50	- 58'437.8
Confédération (SECO)	492'077.75		
Coûts afférents au projet	492'077.75		
Canton (Fonds cantonal pour l'emploi)	382'557.75		
Coûts afférents au projet	131'406.25		
Mesures cantonales: versement du salaire net	251'151.50		
Communes (Centres Médicaux Sociaux)	11'200.00		
Frais d'organisation de mesure LIAS	11'200.00		
Intérêts		9.10	11.1
Produits divers		80.00	+ 80.0

Bilan

ACTIF					
	Au 31.12.2016	Au 31.1	2.2017	Modification de l'exercice	
	Fr.	Détail Fr.	Somme Fr.	Fr.	
Caisse					
Comptes courants - débiteurs	185'069.35		265'275.05	+ 80'205.70	
Demandes de restitution - général		16'021.85			
c/c auprès du fonds cantonal pour l'emploi		249'249.95			
Avoir impôt anticipé		3.25			
Actifs de régularisation	115'621.85		109'288.15	- 6'333.70	
Immobilisations	3'390.85		54.00	- 3'336.85	
TOTAL ACTIF	304'082.05		374'617.20	+ 70'535.15	
PASSIF					
Créanciers	93'343.20		170'563.20	+ 77'220.00	
Comptes de passage	3'390.85		54.00	- 3'336.85	
Passifs transitoires	207'348.00		204'000.00	- 3'348.00	
TOTAL PASSIF	304'082.05		374'617.20	+ 70'535.15	





Dans le cadre de la LACI, de la LEMC et de la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS), GETAC est un organisateur de mesures actives du marché du travail proposant différentes prestations pour les demandeurs d'emploi. En collaboration avec les ORP et les centres médico-sociaux (CMS), GETAC a pour mission de rechercher, organiser et développer des emplois temporaires auprès des différents services et institutions de l'administration cantonale valaisanne. Les participants peuvent ainsi bénéficier, entre autres, d'une expérience professionnelle supplémentaire, d'un réseau de contacts élargi et de différentes journées d'orientation/formation en lien avec le marché du travail. Leur parcours se voit agrémenté d'une plus-value et d'une référence de qualité quant à leurs démarches de recherches d'emploi. Le mandat de GETAC, en application des directives du SECO, consiste donc à contribuer au placement fixe des assurés dans les meilleurs délais.

TYPES DE MESURES

GETAC propose différents contrats aux demandeurs d'emploi:

- Mesures fédérales
 - Emploi temporaire (ET) destiné aux personnes avec expérience professionnelle, bénéficiant des prestations de l'assurancechômage.
 - Stage professionnel (ST6) essentiellement destiné à des personnes n'ayant pas ou peu d'expérience ou souhaitant s'enrichir d'une activité différente

- Mesures cantonales
 - Programme de qualification (PQF) destiné aux personnes ayant épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage ou exercé une activité indépendante.
 - Mesures LIAS stage pratique (LSP) destinées aux personnes sollicitant l'aide sociale.

ACTIVITÉ PRINCIPALE DU COORDINA-TEUR, LE PLACEMENT

GETAC effectue des placements individualisés pour chaque assuré. Pour ce faire, le coordinateur définit, suite à un entretien avec l'assuré et en collaboration avec les ORP, des objectifs visant à mieux cibler ces placements (par le biais d'un formulaire intitulé «accord d'objectifs»). GETAC garantit ainsi la mise à profit d'un savoir déjà acquis, l'apprentissage de nouvelles connaissances, le maintien d'un rythme de travail, l'augmentation de la confiance en soi et l'utilisation judicieuse de la référence de cette activité pour les recherches d'emploi.

L'objectif fondamental de GETAC est et reste la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Cette tâche ne peut être menée à bien qu'avec la collaboration des ORP, des CMS et de tous les services de l'administration cantonale.



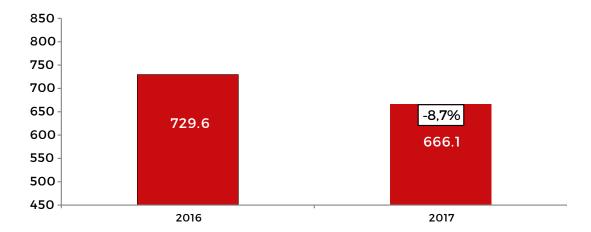
TYPES DE POSTES PROPOSÉS

La collaboration avec les services cantonaux permet d'offrir aux participants une palette d'activités intéressantes et variées. En fonction du profil des assurés et de leurs compétences, GETAC effectue, dans la mesure du possible, des placements «sur mesure» et diversifiés (domaines administratif, scientifique, économique, technique, social, culturel, etc.), tout en veillant à apporter un enrichissement au parcours des demandeurs d'emploi.

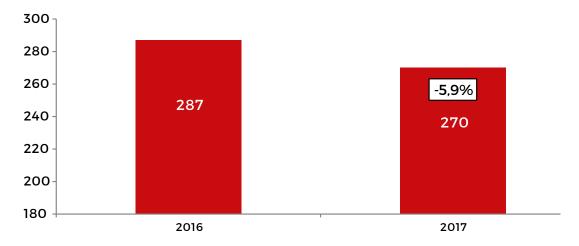
SUIVI ET ENCADREMENT

GETAC établit des évaluations en présence des assurés et des responsables d'encadrement. Ces bilans sont transmis, sous forme de rapports, aux conseillers ORP ou aux assistants sociaux. Ils visent à évaluer les objectifs fixés en début d'activité, à rendre compte de l'expérience acquise par l'assuré et - si nécessaire - à réajuster cette mesure. Les suivis sont composés d'un bilan intermédiaire et d'un bilan final. De plus, à tout moment, l'assuré a la possibilité de solliciter son coordinateur pour d'éventuels conseils ou questions.

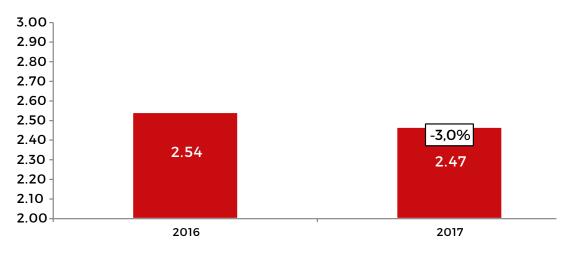
COMPARAISON AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDENTES | Mois réglisés



Placements réalisés



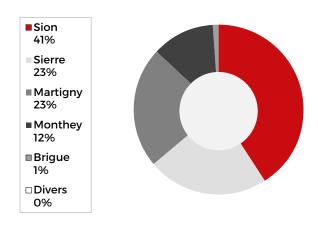
Durée moyenne



En 2017, GETAC a réalisé 270 contrats pour 666.1 mois. Les deux premiers graphiques illustrent une baisse par rapport à l'année 2016 du nombre de mois réalisés et de placements réalisés.

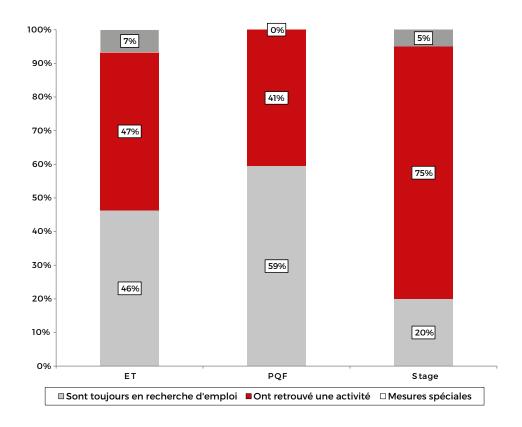
Quant à la durée moyenne d'une mesure, celle-ci s'élève à 2.47 mois en 2017, situation en léger retrait par rapport à celle de 2016.

Attribution des mandats: **Proportion par ORP**





RÉSULTAT GLOBAL DES MESURES PAR TYPE DE CONTRATS





En 2017, 47 % des participants aux ET (43 % en 2016) et 41 % des participants aux PQF (31 % en 2016) ont retrouvé un emploi en cours de mesure.

Enfin, le taux d'insertion des stagiaires est en nette hausse (75 % contre 52 % en 2016). Quant au taux de réinsertion moyen, il s'élève à 48.7 % (42 % en 2016).

SURVEILLANCE

La Confédération, via le canton par la LMMT, respectivement l'inspection des finances, exerce la surveillance.

RÉVISION DES COMPTES

Les comptes de GETAC sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.

